

Calendrier scolaire 2021-2022

L'Arrêté fixant définitivement le calendrier scolaire de l'année 2021-2022 est paru le 15 décembre 2020. Malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales lors de sa présentation au CSE du 30 juin 2020, le ministère a jugé bon de conserver des périodes de cours allant jusqu'à 11 semaines d'affilée dans certaines zones, notamment après les vacances de printemps, au moment où la fatigue se fait le plus ressentir, et pendant une période cruciale d'examens.

Pour le SNPTES, c'est un nouveau signe négatif sur les réels enjeux éducatifs : l'intérêt et la réussite des élèves et le respect du travail des équipes éducatives semblent ne pas résister à la volonté gouvernementale de répondre positivement aux requêtes récurrentes de certains lobbys (tourisme, transports, etc.)

Le SNPTES alerte le gouvernement des dangers sur la santé des élèves et des personnels qui sortiront d'une période éprouvante de crise sanitaire.

Le dialogue social n'est pas un pis-aller, le gouvernement se doit d'être plus à l'écoute.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1er septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2021		
Toussaint	Samedi 23 octobre 2021 Lundi 8 novembre 2021		
Noël	Samedi 18 décembre 2021 Lundi 3 janvier 2022		
Hiver	Samedi 12 février 2022 Lundi 28 février 2022	Samedi 5 février 2022 Lundi 21 février 2022	Samedi 19 février 2022 Lundi 7 mars 2022
Printemps	Samedi 16 avril 2022 Lundi 2 mai 2022	Samedi 9 avril 2022 Lundi 25 avril 2022	Samedi 23 avril 2022 Lundi 9 mai 2022
Début des vacances d'été (*)	Jeudi 7 juillet 2022		
(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session. Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.			

Zone A -> Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B -> Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.

Zone C -> Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Pour les académies de Corse, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, les recteurs peuvent adapter le calendrier national en tenant compte des caractères particuliers de chacune des régions concernées.

Choisy-le-Roi, le 5 janvier 2021